

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 février 2017
Rapporteur :
Madame Martine MORVAN**

N° 2

**Commissions communautaires
Modification de leur composition**

Par délibération n°5 en date du 05 janvier 2017, l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale a institué, en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, quatre commissions, chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à un certain nombre de réajustements dans la composition de ces commissions.

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par l'article L.5211-1 du même Code, le conseil communautaire a institué, lors de sa séance d'installation du 05 janvier 2017, les quatre commissions suivantes :

- *commission « Finances, ressources humaines, transports, enseignement supérieur » ;*
- *commission « Environnement et équipements communautaires » ;*
- *commission « Habitat, jeunesse, insertion »*
- *commission « Economie » ;*

Ces commissions sont chargées « d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Pour mémoire, ces quatre commissions ont, respectivement, désigné pour vice-président : monsieur Jean-Hubert PETILLON, monsieur Alain DECOURCHELLE, monsieur Didier LENNON et monsieur Hervé HERRY.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2017 (accusé de réception du 07/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

En raison de la requête de plusieurs élus sollicitant un changement de commission d'appartenance, il apparaît aujourd'hui nécessaire de revoir la composition de ces quatre commissions.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le président. La nouvelle composition des commissions communautaires s'établit comme suit :

<i>Commission finances, ressources humaines, transports, enseignement supérieur</i>
Jean-Hubert PETILLON
André GUENEGAN
Isabelle LE BAL
Guillaume MENGUY
Jean-Pierre DOUCEN
Jean-Marc TANGUY
Brigitte LE CAM
Jean-Paul LE DANTEC
Alain LE GRAND
Christine FLOCHLAY
Martine MORVAN
Sylvaine FRENAY
Alain LE QUELLEC

<i>Commission environnement et équipements communautaires</i>
Alain DECOURCHELLE
Georges-Philippe FONTAINE
Alain GUILLOU
Dominique LAMBERT
Daniel LE BIGOT
Pierre-André LE JEUNE
Jean-Yves STANQUIC
Hervé TRELLU
Raymond MESSAGER
Jean-Paul COZIEN
Joël PERON

<i>Commission habitat, jeunesse, insertion</i>
Didier LENNON

Danielle GARRREC
Marie-Christine COUSTANS
Philippe CALVEZ
Marie LE GALL
Ariane FAYE
Gwénaëlle GOUZIEN
Nolwenn MACOUIN
Laurence VIGNON
Yannick NICOLAS
Christian CORROLLER
Marie-Laure LE MEUR
Marie-Thérèse LE ROY

<i>Commission économie</i>
Hervé HERRY
Claire LEVRY-GERARD
Valérie LECERF-LIVET
Valérie GACOGNE
Nicolas GONIDEC
Gilbert GRAMOULLE
Christian KERIBIN
Catherine LE FLOC'H
Jean-Guy VAUCHER
Jean-René CORNIC
Jean-Marc QUINIOU
Jean-René GUELLEC
Jacqueline LE GAC
Danièle LE STER